



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017

Compte-rendu

Présents : MMES Claire MATTHEY, Elodie RENOULET, Sylvie ROSSET, Julia LAHURE, Denise FERNANDES, Nathalie ARRAMBOURG, Régine REMILLON, Fabienne CONTAT, Patricia DEAGE, Nadine PERINET, - MM. Yves JACQUEMOUD, Esther VACHOUX, Jean-Claude DUPONT, Roland LAVERRIERE, Louis FAVRE, Jean-François CICLET, Pierre MONATERI, Daniel BARBIER, André PUGIN, Jean-Louis COCHARD, Michaël MANIGLIER, Pascal BRIFFOD, Sébastien JAVOGUES, Philippe MAUME, Olivier VENTURINI,

Procurations : Denise LEJEUNE a donné procuration à Jean-François CICLET, Patrice DOMPMARTIN a donné procuration à Louis FAVRE, Isabelle ROGUET a donné procuration à Roland LAVERRIERE

Excusés : Aline MIZZI, Isabelle PAYAN, Bruno PASTOR, Denise LEJEUNE, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Alain CIABATTINI,

Secrétaire de Séance: Patricia DEAGE

Objet

- 1 **Approbation du précédent compte rendu**
- 2 **Décisions du Président**
- 3 **Finances :**
 - **Débat d'orientations budgétaires**
 - **Vote des autorisations de crédit et de paiement**
 - **Demandes de subventions**
 - **Vote des demandes de subventions dans le cadre des Contrats d'Ambition Région**
- 4 **Economie : Présentation de la stratégie économique**
- 5 **Aménagement/mobilité : Passage à niveau 86**
- 6 **Logements : demande de subvention dans le cadre de l'aide à la réalisation de logements sociaux**
- 7 **Informations : Divers**

M. le Président remercie les conseillers de leur présence. après nomination du secrétaire de séance, Mme Patricia DEAGE, la séance est ouverte à 19h30.

1. Approbation du précédent compte rendu

Le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil du 14 décembre 2016.

2. Décisions du Président

Vu les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°86-05/14 du 16 juillet 2014, rendue exécutoire le 22 juillet 2014 donnant délégation de signatures au Président pour les affaires courantes,

Monsieur le Président rend compte au **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** des décisions suivantes :

- Signature de la convention PLS/ADIL pour un montant de 1359 € et une durée de 1 an
- Signature d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un camion et d'une benne ordures ménagères pour un montant de 113 309,43 € TTC pour le lot 1 attribué à SIV74 et pour un montant de 77 460 € TTC pour le lot 2 attribué à SEMAT ,
- Signature pour l'aménagement et l'extension du service technique, du lot 9 35 690,40 € TTC pour un montant de attribué à Serrurerie ROGUET et du lot 10 pour un montant 25 314,73 € attribué à Electricité Grands Champs.

3. FINANCES

3-1 débat d'orientation budgétaire 2017 :



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017

Compte-rendu

L'ENVIRONNEMENT GENERAL

Introduction

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de plus de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

M. le 1^{er} Vice-Président, chargé des finances informe l'assemblée du rapport suivant :

1 .LE CONTEXTE NATIONAL

En 2016 de nombreux décrets concernant la loi de décembre 2015 sont sortis. Ils concernent les Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), notamment pour la catégorie B et des précisions pour le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), bien que rien ne soit sorti pour les ingénieurs.

Pour rappel les principaux points sont les suivants :

- Refonte des grilles indiciaires avec notamment un transfert très partiel de primes en points
- Une cadence unique d'avancement d'échelon (ex durée maxi)
- Des primes attribuées en fonction du poste occupé à mettre en place dans le courant de l'année

2. LE CONTEXTE LOCAL

Outre les textes sur les ressources humaines, beaucoup de réflexions ont eu lieu sur la nouvelle organisation à venir suite à la parution de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui programme les compétences obligatoires nouvelles à exercer par les EPCI.

Des réunions de travail et de réflexion ont eu lieu au cours de l'année 2016 et début 2017 sur les compétences de la Communauté de Communes qui a adopté la modification de ses nouveaux statuts le 14/12/2016.

La Communauté de communes exerce notamment la compétence GEMAPI, elle est en charge de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal dans le cadre de l'arrivée du CEVA. Elle gère et crée les équipements sportifs de tennis. Elle est dotée de nouvelles compétences environnementales telles que le fond air ; enfin elle devra en 2017 élaborer la révision de son SCOT et préparer l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie. Enfin elle devra définir l'intérêt communautaire de la Voirie.

SITUATION FINANCIERE et PERSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCAS

FONCTIONNEMENT

1 .SITUATION / ENDETTEMENT et AUTOFINANCEMENT

Pour rappel la Communauté de Communes s'est engagée dans une action de désendettement. Ainsi la Communauté de Communes a aujourd'hui un taux d'endettement très faible avec une capacité de désendettement sur 0,3 ans en 2015

La capacité d'autofinancement de la CCAS a augmenté entre 2014 et 2015. Il s'agit du résultat cumulé d'un travail sur les charges d'exploitation et d'une augmentation des produits des impôts et taxes dus à l'évolution des bases.

Cette situation financière permettra d'envisager le financement des différents projets d'envergure par l'emprunt lorsque cela s'avèrera nécessaire.

2 .PROSPECTIVE A 2020

CC Arve & Salève	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2016- 2020	%
Dépenses réelles de fonctionnement :	5 349 108	6 347 000	6 528 638	6 325 477	6 371 873	1 022 765	16
Chapitre 011 - Charges à caractère général	536502	860 200	920 287	1 019 876	1 041 499	504 997	48
Chapitre 012 - Charges de personnel	941 000	1 058 000	1 148 851	1 173 101	1 197 874	256 874	21
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 289 423	2 318 000	2 332 500	2 332 500	2 332 500	43 077	2
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 448 394	2 025 800	2 127 000	1 800 000	1 800 000	351 606	20

2 .PREVISIONS 2017

CC Arve & Salève	2016 BP	2016 réalisé	2017 BP	Evol. BP2016/2017
Dépenses réelles de fonctionnement :	5 942 050	5 349 108	6 262 000	319 950
Chapitre 011 - Charges à caractère général	811 300	536 502	860 200	48 900
Chapitre 012 - Charges de personnel	915 000	900 514	1 058 000	143 000
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 377 400	2 376 450	2 318 000	-59 400
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 838 350	1 535 642	2 025 800	187 450
Recettes réelles de fonctionnement :	6 258 500	6 850 078	7 013 800	755 300
Chapitre 013 - Atténuation de charges	13 500	29 753	22 000	8 500
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes	105 000	107 529	95 000	-10 000
Chapitre 73 - Impôts et taxe	4 925 000	5 148 135	5 426 800	501 800
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	1 200 000	1 537 730	1 455 000	255 000
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	15 000	26 931	15 000	0
Excédent Brut d'Exploitation	316 450	1 500 970	751 800	435 350

SITUATION DES CHARGES DU PERSONNEL

- En 2016, la CCAS a procédé au recrutement de 4 nouveaux agents, un agent urbaniste, deux agents déchèterie et un agent vacataire, pour un total de 64 k€, le recrutement étant intervenu en cours d'année. Rapporté à une année pleine, l'augmentation des charges liée à ces recrutements est de 120 k€.
- En 2017, la CCAS devrait procéder au recrutement de quatre nouveaux agents urbanistes. L'augmentation est de 89 k€ en 2017, pour 7 mois, le recrutement intervenant en cours d'année. Pour l'année pleine, l'augmentation liée à ces recrutements serait de 159 k€ en 2018.
- L'augmentation des charges de personnel liée au recrutement des 4 agents en 2017 est compensée par la perception d'une recette équivalente payée par les communes membres au titre du service mutualisé de l'Instruction des Autorisations du droit des sols (IADS).

k€	2016 structurel	2017	2018
Charge de personnel brute (1) :	821,0	845,6	862,5
Recrutement (2) :	120,0	212,6	286,3
Agent vacataires	8,0	8,2	8,5
Agent urbaniste	44,0	45,3	46,7
2 Agents déchèterie	68,0	70,0	72,1
2 agents urbanistes catégorie B		47,0	85,0
2 agents urbanistes catégorie C		42,0	74,0
Charge de personnel nette (1) + (2)	941	1 058	1 149
Recettes IADS Impactées service mutualisé		89	159



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017

Compte-rendu

PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Semi-enterrés	170 538	359 462				530 000
Déchèterie	1 038 474					1 038 474
Camion OM	180 000		250 000			430 000
Actions PLH			80 000	60 000		140 000
Etude PLH		4125	55 000	154 000	16 200	229 325
Subvention logement PLUi	142 581	180 000	180 000	180 000	120 000	802 581
PCAET			40 000			40 000
SCoT		50 000	150 000			200 000
Subvention CEVA 1ère tranche	118 000	216 000	114 000	22 000		470 000
Subvention CEVA 2ème tranche					100 000	100 000
Aménagement Pôle Gare	92 896	1 000 000	2 000 000	500 000	1 000 000	4 592 896
Etude PN Pôle Gare	12 000	28 000				40 000
Extension siège	5 104					5 104
Etude entrepôt	13 356					13 356
Aménagement entrepôt	2 248	500 000				502 248
Complexe tennistique		1 000 000	2 700 000	1 400 000		5 100 000
Gendarmerie			1 400 000	2 500 000		3 900 000
Actions environnement et agriculture (fiche CVB)		50 000	50 000	70 000	30 305	200 305
Avances (ZAE)		295 000	160 000	160 000	160 000	775 000
Matériel divers	1 000		15 000			16 000
Collège			500 000	500 000		1 000 000
Matériel roulant voirie	150 000	215 000	150 000	500 000		1 015 000
Autres		7 000				7 000
Autres		3 000				3 000
TOTAL dépenses	1 926 197	3 857 587	7 794 000	5 476 000	1 396 200	20 949 984

SITUATION FINANCIERE et PERSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE DES ZAE DE LA CCAS

FONCTIONNEMENT

EVOLUTION 2017

ZAE CC Arve & Salève	2016 BP	2016 réalisé	2017 BP
Dépenses réelles de fonctionnement :	103 357,83	35 837	42 000
Chapitre 011 - Charges à caractère général	103 357,83	35 837	42 000

Les coûts des charges à caractère général devraient être réduits par la fin du contrat de surveillance de la ZAE

INVESTISSEMENT PROSPECTIVE

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Travaux	Scientrier	25 000	200 000	200 000	425 000
	Reignier	75 000			75 000
	Nangy	300 000			300 000
	Arthaz		200 000		200 000
Total travaux	400 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Achat terrains	Reignier-Esery				
	Nangy	295 000	615 000		
	Arthaz		350 000		
Total achat terrains	295 000	965 000			1 260 000
TOTAL	695 000	1 165 000	200 000	200 000	2 260 000

Zone d'Activité Economique des communes de Reignier-Esery, Nangy et Arthaz :

La CCAS a prévu de réaliser des investissements sur ses zones d'activité économique des communes de Reignier-Esery, Nangy, Scientrier et Arthaz.

L'investissement total s'élève à 2 260 k€.

La Communauté de Communes devra se positionner sur les modalités d'occupation des terrains en ZAE qu'elle a acquis soit en continuant à les revendre aux entreprises soit en les louant par le biais d'un bail à construction. Cette décision impactera les possibilités d'autofinancement de la CCAS.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, sur présentation du rapport ci-dessus, issu de l'étude financière rendue par KPMG,

PREND ACTE, pour le budget principal et annexe de la ZAE, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

3-2 Vote des autorisations de crédit et de paiement

VU l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales instituant que si le budget comprend des autorisations de programmes et des crédits de paiement, l'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement;

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être liquidées et mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes,

Considérant les financements réalisés en 2015 et 2016

M. le Président propose de répartir le reste du financement sur les années 2017 à 2019, conformément au prévisionnel des travaux les dépenses à engager.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE les autorisations de programme** suivantes

FINANCEMENT CEVA	total	2015 (réalisé)	2016	2017	2018	2019
Dépenses Contribution	500 000 €	30 000 €	118 000 €	216 000 €	114 000 €	22 000 €
Recettes autofinancement	500 000 €	30 000 €	118 000 €	216 000 €	114 000 €	22 000 €



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017

Compte-rendu

CONTAINER SEMI-ENTERRES	TOTAL	2016 (réalisé)	2017
Dépenses	530 000 €	171 042 €	358 958 €
Recettes (autofinancement)	530 000 €	171 042 €	358 958 €

LOGEMENT	2015 (réalisé)	2016	2017	2018	2019	TOTAL
DEPENSES	165 075	142 580	218 725	249 600	348 600,00	1 124 580
RECETTES (autofinancement)	165 075	142 580	218 725	249 600	348 600,00	1 124 580

MATERIEL du SERVICE TECHNIQUE	TOTAL	2016 (réalisé+RAR)	2017	2018
Camion 6x4 pour chantier (occasion)	65 000		65 000	
Camion 4x2 pour chantier (occasion)	65 000		65 000	
Camion BOM mixte 6x4	150 000			150 000
Elevateur	15 000			15 000
PATA	250 000			250 000
Camion BOM Mixte	340 769,43	190 769,43		150 000
véhicule utilitaire VL	25 000		25 000	
Saleuse ?	50 000		50 000	
Dépenses	960 769,43	190 769,43	205 000	565 000
Recettes (autofinancement)	960 769,43	190 769,43	205 000	565 000

PEM	2015	2016	2017	2018	2019
AMO + ME (10%)	12896	31 416	100 000	190 000	50 000
Etude projet définitif	53 240,00				
Etude franchissement SNCF			50 000,00		
Franchissement gare			250 000	400 000	
Démolition bâtiment		21480			
Etude PN Reignier		40 000			
Travaux d'aménagement			600 000	1 410 000	450 000
TOTAL DEPENSES en €	66136	92 896	1 000 000	2 000 000	500 000



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017 Compte-rendu

TOTAL RECETTES en €	66136	92 896	1 000 000	2 000 000	500 000
emprunt			500 000	1 500 000	
autofinancement	66136	92 896	500 000	500 000	500 000

Services techniques	TOTAL	2015	2016
Dépenses (Travaux + AMO)	501 014 €	1 014 €	500 000 €
Recettes (atoufinancement)	501 014 €	1 014 €	500 000 €

Base Tennis	TOTAL	2017	2018	2019	2020-2021
Dépenses (Travaux + AMO)	5 100 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 400 000 €	700 000
recettes	5 100 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	1 400 000 €	700 000
subventions	750 000	225 000	0	525 000	
autofinancement	1 200 000	275 000	500 000	425 000	700 000
emprunt	3 150 000	500 000	1 500 000	450 000	

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

3-3 Demandes de subventions

VU les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève,

VU l'article 39 de la Loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007,

CONSIDERANT les demandes de subvention suivante :

- GENEVOIS INITIATIVE pour un montant de 3000 € ; montant basé sur le calcul suivant : 1000 € x 3 entreprises aidées en 2016
- MUTAME pour un montant de 273 ; montant basé sur le calcul suivant : 39 € x 7 adhérents agents de la communauté de communes,

ENTENDU l'exposé du Président, vu les bilans financiers et budgets prévisionnels des associations, après en avoir délibéré et plus personne ne demandant la parole,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- 3 000 € à Genevois Initiative
- 273 € à MUTAME

CHARGE le Président de faire le nécessaire pour l'application de ces décisions.

3-4 Vote des demandes de subventions dans le cadre des Contrats Ambition Région :

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°1450 du 17 novembre 2016 approuvant la mise en œuvre des Contrats Ambition Région leurs modalités opérationnelles;

VU l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la croissance démographique du territoire,

Considérant que la Communauté de Communes favorise les projets améliorant la qualité énergétique des équipements,

Considérant que le Conseil Communautaire dans des actions permettant l'accueil des nouvelles populations en terme de mixité et de qualité,

Considérant que le territoire a besoin d'adapter ses équipements d'accueil des jeunes à l'accroissement de la population,



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017

Compte-rendu

VU le projet de Contrat Ambition Région de la Communauté de Communes Arve et Salève qui se compose :

- De la **stratégie d'investissement** de la CCAS présentant ses priorités d'actions pour les trois prochaines années et de la justification du choix de concentrer l'aide régionale sur des projets de réhabilitation de groupes scolaires et équipement portés par les Communes ;
- Du **volet opérationnel**, se composant de 5 actions prioritaires synthétisées comme suit

	Projet	Montant € HT	Subvention
Arbusigny	Construction école	2 700 000	194 000
La Muraz	Construction école	2 060 000	148 000
Scientrier	Extension école	604 000	43 000
Nangy	Construction école	3 800 000	194 000
Reignier-Esery	Construction d'un Dojo	331 082	80 000

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, sur projet de Contrat Ambition Région,

VALIDE la stratégie d'investissement à 3 ans d'Arve et Salève

SOLLICITE la contractualisation avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans du dispositif Contrat Ambition Région pour un montant 659 000€ conformément au programme opérationnel,

AUTORISE M. le Président à signer le Contrat Ambition Région ainsi que tout acte y afférent

SONT également approuvées sur le principe les demandes de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes :

- Dans le cadre des villages ruraux : 44 000 € de subvention pour le projet de construction d'une auberge communale à Arthaz PND d'un montant de 976 00 € HT ;
- Dans le cadre du dispositif bourg centre : 60 000 € pour la construction de l'école de musique de Pers-Jussy d'un montant de 808 000 € HT, 60 000 € pour la rénovation énergétique de l'école de Monnetier-Mornex d'un montant de 626 000 €, et 40 000 € pour l'équipement culturel et sportif de la commune de Reignier-Esery estimé à 1 000 000 €.

4. ECONOMIE : Présentation de la stratégie Economie

Les objectifs de cette stratégie sont de définir :

- une stratégie économique globale pour Arve et Salève
- une position au sein de l'ARC – Genevois Français.

La méthode de travail est la suivante:

Une création d'une Commission Economie élargie aux conseillers communautaires et municipaux qui s'est réunie 8 fois depuis décembre 2015

Point sur la situation économique du territoire

Démographie :

- 19 090 habitants au 1^{er} janvier 2014
- + 2,51%/an

Emploi :

- 3 400 emplois total (2591 entreprises + 360 admin + 450 social/enseign/asso) public/pv
- Chômage : environ 7%

Niveau de vie :

- Revenu médian élevé : 31 431€
- 4 577 frontaliers en 2015

Entreprises :

- 1 156 établissements (entre) / 1312 (dont assoc., social, enseign.) /



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017 Compte-rendu

- 97 % de TPE / 75% sans salariés
- 10% des entreprises dans une des 7 ZAE

Les secteurs majoritaires :

- Commerce : 210 Ets et 456 emplois
- Construction : 149 Ets et 368 emplois.
- Santé : 89 Ets et 354 emplois
- Social : 13 structures et 241 emplois.
- Agriculture : 171 Ets et 219 emplois

Le **Conseil prend note** de la présentation de la stratégie économique qui se compose en 6 axes :

- 1) Foncier et Zones d'activités
- 2) Commerce et artisanat de proximité
- 3) Transition énergétique
- 4) Agriculture et circuits courts
- 5) Santé et social
- 6) Emploi et formation des jeunes

Et une boîte outil :

- 7) Promotion du territoire
- 8) Animation économique

Il s'agit d'un Plan d'action sur 3 ans

Ce document sera finalisé et soumis au vote du Conseil Communautaire du 5 avril 2017

5. AMENAGEMENT/MOBILITE : passage à niveau n°86

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la CC Arve et Salève et en particulier sa Compétence Obligatoire – Aménagement de l'espace,

Vu le SCOT de la Communauté de Communes Arve et Salève,

Vu la délibération du 30 novembre 2015 autorisant le Président à signer avec le Conseil Départemental, la convention relative au financement de l'étude préliminaire de suppression du passage à niveau n°86 à Reignier-Esery, Route Départementale n°2, ligne de Aix les Bains à Annemasse,

Considérant le rendu de cette étude qui fait état des éléments d'étude suivants

- Un état des lieux du PN86
- Des solutions à court terme
- Des solutions à long terme
- De l'organisation de la concertation.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de l'étude présentée
- **APPROUVE** le lancement la concertation publique afin de présenter ces éléments à la population

6. LOGEMENTS : demande de subvention dans le cadre de l'aide à la réalisation de logements sociaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la CC Arve et Salève et en particulier sa Compétences Obligatoires – Aménagement de l'espaces et 7-2 dénommé Compétences optionnelles « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu le SCOT de la Communauté de Communes Arve et Salève,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2014 – 2020 adopté le 16 juillet 2014,

Vu la délibération n°2014 07 90 du 8 octobre 2014, définissant les modalités d'attribution et de versement de l'aide à la production de logements aidés de la Communauté de Communes Arve et Salève,



Assemblée Générale du 22 FEVRIER 2017

Compte-rendu

La Communauté de communes ARVE et SALEVE a approuvé son PLH le 16 juillet 2014, qui prévoit dans ses actions l'octroi de subvention à hauteur de 1800€ par logement aidé créé (uniquement pour la réalisation de PLUS et PLAI).

Deux dossiers complets ont été déposés par Haute Savoie Habitat pour deux projets : « Rue des Fins » et « Rue Saint Ange ». Ils comprennent respectivement la réalisation de 6 logements aidés éligibles (2 PLAI et 4 PLUS) et 14 logements aidés éligibles (4 PLAI et 10 PLUS) sur la commune de Reignier-Esery. Conformément au PLH, le montant des subventions demandées se montent donc à 10 800 € pour le programme « Rue des Fins » et à 25 200€ pour le programme « Rue de Saint Ange ». Elles seront versées en totalité à réception de la DAACT.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 10 800€ à Haute-Savoie Habitat pour le projet « Rue des Fins » à Reignier-Esery comprenant 6 logements aidés
- **DECIDE** d'accorder une subvention de 25 200€ à Haute-Savoie Habitat pour le projet « Rue Saint Ange » à Reignier-Esery comprenant 14 logements aidés
- **CHARGE** le Président d'effectuer les formalités nécessaires et le versement de la subvention

7. Divers

M. le Président informa l'assemblée du projet du Conseil Départemental de construire un nouveau collège dans le secteur

Il rend compte de l'avancée du projet de construction de la base intercommunale de tennis Dauphiné-Savoie pour laquelle l'architecte a été choisi.

La séance est levée à 21h35.